



Conseil de l'IUFE

Brigitte Galliot, Présidente

**Conseil de l'IUFE
Jeudi 13 décembre 2018
Pavillon Mail, salle 234
PV ADOPTE**

Membres présents

Mme Prof. Brigitte Galliot, Vice-rectrice, Présidente
Mme Prof. Isabelle Mili, directrice de l'IUFE
Mme Sophie Canellini, directrice-adjointe IUFE
Mme Céline Merad-Malinverni, représentante du DIP pour l'IUFE
Mme Prof Mireille Betrancourt, doyenne de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation
M. Prof. Martin Gander, vice-doyen de la faculté des sciences (remplace Madame Brigitte Galliot)
M. Prof Jan Blanc, doyen de la faculté des lettres
M. Renato Bortolotti, directeur de l'organisation et de la planification de l'enseignement spécialisé (DOPES/OMP)
M. Andreas Müller, professeur en didactique des sciences IUFE, représentant la formation des enseignants du secondaire
Mme Francesca Marchesini, présidente de la SPG
M. Etienne Bertouille, bureau de la FAMCO
M. Arnaud Barras, représentant des étudiants Forensec, AEFES

Membres excusés

M. Prof. Guillaume Vanhulst, recteur de la HEP Vaud, représentant les Hautes Ecoles Pédagogiques,

Prise du procès-verbal :

Laurence Hofmann

Ordre du jour :

1. Adoption de l'OJ
 2. Adoption du PV du 14 juin 2018
 3. Informations de la Présidente du Conseil
 4. Informations générales de la Directrice de l'Institut
 5. Point de situation des différentes filières :
 - FEP
 - FORENSEC
 - MESP
 - FORDIF
 - Formation continue
 6. Divers
-

La présidente ouvre la séance à 17h00 et remercie l'ensemble des membres présents.

1. Approbation de l'Ordre du Jour

L'OJ est approuvé. Pas de point communiqué en divers.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juin 2018

Le PV est approuvé à l'unanimité.

3. Informations de la Présidente du Conseil

- Représentation au sein du Comité Stratégique de la Fordif : Madame Prof. Micheline Courvoisier, représentera désormais l'Université de Genève au sein du comité FORDIF. Elle pourra se faire remplacer par la Dre Sophie Huber Kodbaye, qui dirige l'équipe du Centre pour la formation continue et à distance (CFCD) et accompagne tout le processus de création, développement, promotion, gestion et évaluation des programmes de formation continue de l'UNIGE ou par Madame Sophie Canellini, directrice-adjointe de l'IUFE, responsable de la formation continue au sein de l'institution. Pour toutes les questions en lien avec le domaine de la formation continue seront sollicitées les personnes spécialistes dans ce domaine à l'IUFE, en particulier Madame Sophie Canellini.

- Question des didactiques romandes : 11 didactiques sont aujourd'hui proposées au niveau romand : chimie, économie et droit, grec, histoire de l'art et des arts, latin, informatique, musique, psychologie et pédagogie. Depuis l'automne 2011, la formation de ces didactiques pour les enseignant-e-s du secondaire est organisée en commun par la HEP Vaud, la HEP Valais, la HEP BeJuNe, le CERF de Fribourg et l'IUFE. Pour ces didactiques, les étudiants des différentes institutions romandes sont réunis et les cours se déroulent sur plusieurs sites, en fonction de la provenance des étudiants. Toutefois, il ressort que l'IUFE ne dispense aucun enseignement et que la convention rédigée au sujet de ces didactiques romandes n'a jamais été ratifiée par le Rectorat.

Dès lors, l'IUFE souhaite un rôle plus participatif, ce qui implique que l'attribution des postes s'opère dans ce sens. Cet objet doit trouver une issue favorable pour l'IUFE.

4. Informations générales de la Directrice de l'Institut

- Le nouveau règlement d'organisation : ce dernier a été validé dans les différents conseils participatifs et dans les différentes facultés partenaires. Il devrait être signé par le Rectorat en janvier 2019.

- la question des équivalences : Il est rappelé que le problème majeur porte sur l'arbitraire de l'analyse. L'accent a été mis sur la procédure usitée.

La direction de l'IUFE informe qu'elle a dû faire usage de sa compétence dérogatoire en matière d'admission, suite à des évaluations d'équivalences jugées arbitraires par la Chambre administrative. Cependant, de telles pratiques fragilisent l'institution et entament la crédibilité des équivalences octroyées au sein de l'Université.

La Faculté des sciences fait part de la convention qui a été mise en place pour l'analyse des équivalences émanant de l'IUFE. Une procédure avec des critères et une grille d'évaluation permet ainsi de bien cerner cette question et d'y apporter une suite adéquate.

La question des équivalences : afin d'éviter des sanctions juridiques il a été décidé de mandater à l'avenir une entreprise externe dotée d'experts pour le traitement des équivalences. D'autre part, il y a lieu d'améliorer la synergie entre l'IUFE et la faculté concernée lors d'une demande d'équivalence, de même que la qualité de collaboration. Il est rappelé que le problème majeur porte sur l'arbitraire de l'analyse. L'accent a été mis sur la procédure appliquée.

En enseignement primaire : Suites de la M2194 demandant que l'IUFE réduise d'une année son cursus en vue du titre d'enseignant primaire pour les étudiants formés à l'Université de Genève (formation des instituteurs en 3 ans au lieu de 4).

Différentes décisions politiques ont eu des incidences importantes sur l'institution, telles que la fermeture de l'IUFE (pas d'admissions Forensec en 2015-16) pendant une année ainsi que des quotas de places de stages annuelles très prudents dans certaines disciplines et qui n'ont pas assez pris en compte la démographie. Ce qui explique deux conséquences directes à savoir qu'une centaine de suppléances sont mises en place pour combler les manques d'enseignants et certaines personnes ont pris la décision d'aller se former dans d'autres cantons, ce qui coûte très cher à Genève. Tous ces éléments ont développé une situation complexe.

Les suites de la M2305 et ses effets : Pour rappel c'est une « Proposition de motion en faveur d'une formation des maîtres crédible à Genève » qui a été déposée en 2015, puis un rapport a été rendu par la commission de l'enseignement supérieur (M 2305-A) chargée d'étudier cette proposition de motion. Une demande d'étude financière « IUFE versus HEP » a alors été sollicitée. Un appel d'offres sera lancé par le Conseil d'Etat en vue d'effectuer cet audit financier détaillé et complet.

La question du budget : incombe au Rectorat. Le budget a subi une diminution de 10% en l'espace de 5 ans, avec une augmentation de 32% du nombre des étudiants. D'où la nécessité pour l'IUFE d'une augmentation budgétaire. Aussi, un travail majeur est en cours actuellement dans la formation en enseignement secondaire. Une réorganisation structurelle de la Forensec (modifications d'organisation et non de fond) comprenant une refonte importante des stages est prévue en 2019 afin d'en diminuer le coût au niveau encadrement. Ces changements n'auront pas de conséquences sur la reconnaissance.

En parallèle, le DIP travaille à une stabilisation des effectifs.

Pour la MESP, la situation fait état d'un manque important et récurrent d'enseignants spécialisés. D'où la mise en place d'une nouvelle formation DAS DomES qui va permettre de former un groupe de suppléant-e-s. La possibilité d'une MESP aménagée en emploi dès le début de la formation pourrait être étudiée. Mais la demande de reconnaissance du diplôme MESP étant en cours auprès de la CDIP il n'est pas envisageable d'apporter une quelconque modification à ce stade actuel de traitement du dossier.

5. Point de situation des différentes filières

FEP : Mise en place et opérationnalisation de la FEP 2.0 depuis septembre 2018. C'est une FEP élargie avec un programme renforcé sur 4 années, comprenant de nombreux aménagements, avec renforcement général de la partie pratique de la formation, souhaité et établi en concertation par le DIP et l'UNIGE, deux changements seront introduits à la rentrée 2019-2020 : l'un dans la structure du stage « Approches transversales 1 », l'autre dans la place et les modalités d'un premier stage en responsabilité. D'autres changements allant dans le même sens seront introduits en 2020-2021.

La question budgétaire sera problématique lorsque le nombre d'étudiants va augmenter (de 100 à 120 étudiants). L'IUFE aura-t-il les ressources financières nécessaires pour faire face à cette augmentation ? Il va falloir chercher comment la financer.

FORENSEC :

- Collaboration renforcée et intensive avec le DIP.
- Des enseignants vont devoir être engagés en 2019.
- La réorganisation de la Forensec est en plein chantier.

MESP :

La CDIP a décidé de ne pas entrer en matière dans le cadre de la validation d'acquis de l'expérience (VAE) pour les étudiants qui souhaitent s'inscrire à la formation et qui ont pourtant accumulé de l'expérience d'enseignement. N.B. Ceci est d'autant moins compréhensible que la CDIP entre en matière pour l'entrée en formation primaire. Et ce même pour des expériences professionnelles sans lien avec l'enseignement (« Quereinsteiger »).

La direction de l'IUFE projette d'intervenir sur cet objet auprès de Madame Steiner, présidence de la CDIP, en avril 2019.

Formations continues

FORDIF : L'évolution de la formation est très positive. 65 personnes inscrites à chaque volée. Développer la Fordif en masse est possible mais nécessite des compléments de formation (FC complémentaires) afin de satisfaire aux exigences des cantons pour les personnes dont la formation est révolue.

L'IUFE s'est engagé pour une formation visant à éviter le décrochage scolaire afin que les enseignants possèdent des outils lorsqu'ils sont confrontés à ce genre de situation.

Les FC à venir :

- DAS-DomES, DAS dans le domaine de l'enseignement spécialisé
- CAS O2A, CAS observation, analyse et accompagnement des enseignant-e-s en formation, CAS pour les formateurs de terrain
- Un grand recyclage en allemand se termine actuellement
- CAS pour l'enseignement de l'informatique au collège (doit absolument être mis en place pour répondre aux besoins toujours plus accrus)

Cette année l'IUFE a accueilli la formation PIRACEF (programme intercantonal romand de formation à l'enseignement des activités créatrices et de l'éducation nutritionnelle) → DAS pour l'enseignement des activités créatrices et pour l'enseignement de l'éducation nutritionnelle.

Ce diplôme et cette maîtrise d'études avancées sont complémentaires et reconnus dans les cantons de Berne, Jura, Neuchâtel, Fribourg, Vaud, Valais et Genève.

Cette formation est proposée par les Hautes Ecoles Pédagogiques de Suisse romande, elle s'adresse aux enseignantes et enseignants brevetés ou diplômés ou aux personnes aux titres jugés équivalents qui souhaitent se doter de connaissances et compétences supplémentaires en activités créatrices.

La séance est levée à 19h00.

La prochaine séance est fixée au jeudi 20 juin 2019